

JO 2020  
Tous sports,  
Coronavirus

## Stéphane Mazars, à propos des élections dans les fédérations : « Un problème d'équité »



Stéphane Mazars, vice-président de la commission des lois à l'Assemblée Nationale.  
(J.Demarthon/AFP)

Conséquence du report des Jeux olympiques de Tokyo pour cause de coronavirus, la date des élections dans les fédérations sportives françaises est en suspens. Maintien en automne ou report en 2021 ?

Patrick Issert 25 mars 2020 à 19h14  
partager

Parmi toutes les répercussions liées au report, en 2021, des Jeux olympiques initialement prévus cet été à Tokyo, la question de la date d'organisation des élections fédérales est désormais posée. Les élus plaident auprès du CNOSF pour un report. Les candidats à un poste réclament, eux, le maintien des dates prévues. Vice-président de la commission des lois à l'Assemblée nationale, Stéphane Mazars a été rapporteur pour avis au moment de l'adoption en 2018 de la loi olympique. Le député LREM, très sensible aux questions sportives, craint « *une prime aux sortants* » et « *un problème d'équité* ». Il va interpellé sur le sujet la ministre des Sports, Roxana Maracineanu.

« Les sortants souhaitent un report. Les candidats à un poste de président ou de membre d'un comité directeur ne veulent pas en entendre parler. Que dit la loi ?

Je peux comprendre la position des sortants. Moi, si on me propose au bout de cinq ans une sixième année de député, je prends (*sourire*) ! Plus sérieusement, nous sommes dans une situation totalement inédite. Il faut donc se référer aux statuts adoptés par les fédérations. Certains prévoient expressément des mandats de quatre ans. Un mandat obtenu en 2020 s'éteindrait en 2024. Mais il y a aussi des fédérations dont les statuts parlent d'olympiade. Si ce terme, dans son acception habituelle, désigne une durée de quatre ans, on peut aussi considérer qu'il est lié au temps s'écoulant entre deux éditions des Jeux. Pour ces fédérations, cela renverrait à l'automne 2021. S'agissant du cas très spécifique que nous allons connaître pour les Jeux de Tokyo, la question se pose donc de savoir si on fait une entorse au principe de l'élection tous les quatre ans.

**« Si on veut valider de nouvelles dynamiques fédérales, de nouvelles politiques sportives, il serait plus avantageux de maintenir les élections en 2020 »**

Casse-tête juridique en perspective...

... et il y a derrière des enjeux qui sont loin d'être neutres. Si report il y a, ceux qui sont déjà partis en campagne risquent de se retrouver au milieu

du gué. Ils se seront lancés, mais n'auront pu aller au bout du processus comme ils l'avaient prévu. Il y a aussi un enjeu sur le plan sportif. Si, au bout du compte, nous avons un renouvellement des instances fin 2021, les élus entreront en fonction en 2022 quand on sait que Jeux suivants auront lieu en France en 2024. Or, les élections sont censées répondre à plusieurs questions. Notamment quelle politique mettre en place en quatre ans pour les sportifs de la base, les athlètes de haut niveau et ceux qui vont intégrer le haut niveau ? Cette politique est censée nous amener jusqu'aux JO 2024. Mais si on réduit ce délai à deux ans, son impact sera forcément moins important. Si on prolonge d'un an les équipes en place, le temps sera trop court. Donc, on continuera avec eux, comme avant. De fait, ce sera une prime aux sortants.

Avantages et inconvénients des deux options ?

Si on veut valider de nouvelles dynamiques fédérales, de nouvelles politiques sportives, il serait plus avantageux de maintenir les élections en 2020. Ce serait aussi respecter le processus électoral, alors que des campagnes ont déjà été lancées avec comme terme des élections prévues à la fin de l'année. Dans le cas inverse, on ne respecterait plus le "process" électoral. Cela poserait, à mon sens, un problème d'équité.

Dans cette affaire, qui aura le dernier mot ?

Je vais poser à ce sujet une question écrite à la ministre des Sports, Roxana Maracineanu. Ce n'est donc pas une question que je vais pouvoir poser dans l'hémicycle à l'occasion des traditionnelles questions au gouvernement, car au cours des deux ou trois prochaines séances il y aura objectivement des questions plus importantes. Par contre, quand on est député on peut poser une question écrite qui est enregistrée au Journal Officiel. La ministre a obligation d'y répondre. Par ailleurs, je vais m'efforcer de sensibiliser à cette question mes collègues de la commission Culture-Sport. »

publié le 25 mars 2020 à 19h14